Le Journal de Gien, 17 août 2017

Les emplois familiaux de collaborateurs désormais interdits

L'autre mesure phare de cette nouvelle loi sur la moralisation politique concerne bien évidemment l'interdiction des emplois familiaux, thème qui a marqué de son empreinte la récente élection présidentielle. Selon le texte sont concernés le conjoint, parents et enfants ainsi que ceux du conjoint pour les parlementaires, mais aussi pour les ministres et les responsables exécutifs locaux.



Jean-Noël Cardoux.



Claude de Ganay.

Déjà à la recherche d'un autre job

Le député de la majorité Richard Ramos (Modem) a voté le texte, mais il tient à souligner que « c'est l'affaire Fillon et les réactions qu'elle a suscitées au sein de la société française qui sont à l'origine du débat et donc de cette nouvelle mesure. Il faut que le parti LR s'en souvienne. »

Cela dit, le député exhorte en déclarant que selon lui, « la problématique n'est pas de savoir si un parlementaire embauche des membres de sa famille ou pas, mais de savoir si ces personnes travaillent réellement ou pas. » Il reconnaît ainsi le côté discriminatoire de cet article qui pourrait être retoqué par le Conseil constitutionnel.

Le sénateur Jean-Pierre Sueur (PS) confirme quant à lui son soutien total à cette mesure qu'il voudrait étendre à « l'ensemble des élus et des responsables publics. »

Deux parlementaires concernés dans le Loiret

Dans le Loiret, deux parlementaires sont directement concernés par ce volet de la loi, à savoir le député LR Claude de Ganay et le sénateur LR Jean-Noël Cardoux, qui l'un comme l'autre, emploient leur fille comme attachée parlementaire.

Claude Ganay condamne l'aspect fictif de ces emplois quand il est avéré et reconnaît qu'il y a eu des abus, à droite comme à gauche. « Mais ce n'est pas mon cas et je peux vous assurer que ma fille a sérieusement bossé, affirme-t-il. C'est elle qui traitait notamment les dossiers de redistribution de la réserve parlementaire. Quand on aide une commune, c'est relativement simple car le dossier est préparé en amont par le service administratif. Mais quand il s'agit d'associations, c'est beaucoup plus compliqué et cela prend beaucoup de temps. Et c'est vrai que les réserves parlementaires disparaissant, il n'y aura plus ce travail à effectuer. »

Le raisonnement est à peu près le même pour le second qui estime que « l'on mélange emplois fictifs et emplois familiaux. Nous avons d'ailleurs proposé au Sénat d'instaurer deux critères : avoir un certain niveau de qualification et s'assurer que le travail soit bien effectif. C'était très facile de les mettre en œuvre, mais ça n'a pas été suivi. »

Le sénateur regrette en tout cas de se passer des services de sa fille en qui il avait entière confiance et qu'il pouvait contacter à toute heure. Il attend toutefois avec une certaine impatience la décision que prendra le Conseil consitutionnel sur ce point.

Mais à ce jour, leurs filles respectives s'attellent déjà à trouver un autre job car une fois la loi promulguée (probablement fin août/début septembre), elles auront deux mois pour quitter leur emploi d'attachée parlementaire.

HERVÉ LE ROUX DUPEYRON

Sénatoriales : Jean-Noël Cardoux investi officiellement par LR

Candidat aux élections sénatoriales du dimanche 24 septembre prochain, Jean-Noël Cardoux (LR) sera confronté dans le Loiret à d'autres listes, et notamment celle du président du conseil départemental, Hugues Saury, lui aussi LR. Raison pour laquelle M. Cardoux tient à rappeler le récent communiqué de presse du président de la fédération Les Républicains du Loiret et député-maire de Montargis, Jean-Pierre Door. Celui-ci disait clairement que « le bureau politique départemental Les Républicains du Loiret confirme que l'investiture officielle Les Républicains pour ces élections sénatoriales a été accordée -et seulement- à la liste conduite par Jean-Noël Cardoux et Muriel Sauvetgrain. » Une investiture en bonne et due forme, signalée bientôt par la venue du président LR du Sénat, Gérard Larcher, à la fête de la Sologne à Sully/Loire, fief de Jean-Noël Cardoux. Du lourd en terme de campagne électorale.

Phoca PDF